

**DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ANNEE 2013**

**REUNION DU 26 MARS 2013**

*10 h 00*

- **Compte administratif 2012**
- **Rapport d'activité 2012**
- **Affectation du résultat 2012 sur l'exercice 2013**
- **Compte de gestion 2012**
- **BP 2013**
- **Taux de cotisation au CDG**
- **Tarifification des missions facultatives**
- **Droits syndicaux**
- **Bilans financiers concours et examens professionnels**
- **Conditions de rémunération des médecins du comité médical et de la commission de réforme**
- **Conventions à intervenir dans le cadre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire**
- **Convention d'adhésion au site internet du CIG Versailles**
- **Convention alliance informatique**
- **Convention d'organisation des concours et examens**
- **Plan de formation du personnel**
- **Condition de mise à disposition auprès des collectivités affiliées d'un agent pris en charge**
- **Retrait service payé : demande de dérogation au préavis**
- **Marchés passés en procédure adaptée**
- **Démission du président et élection d'un nouveau président.**
- **Divers**

**REUNION DU 22 AVRIL 2013**

*11 h 30*

- **Election d'un Vice-Président,**
- **Désignation d'un nouveau représentant au Comité des Œuvres Sociales,**
- **Désignation d'un nouveau représentant aux C.A.P,**
- **Délégations à la Présidente.**
- **Divers**

**REUNION DU 27 NOVEMBRE 2013**

*11 h 30*

- **Désignation d'un représentant des collectivités au CTP,**
- **Désignation d'un représentant des collectivités aux CAP,**
- **Marché d'assurance groupe « Risques statutaires »,**
- **Accord d'une subvention au COS de Maine-et-Loire**
- **Modification budgétaire exercice 2013**

**DELIBERATION**  
**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du 26 mars 2013**

---

Le 26 mars 2013, à 10 h 00, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au Centre de Gestion de Maine-et-Loire, 9, rue du Clon, 49000 ANGERS, sous la présidence de Monsieur CHEVALIER.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Monsieur Roger CHEVALIER  
Monsieur Jackie GOULET  
Madame Elisabeth MARQUET  
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU  
Monsieur Pascal BERTRAND  
Madame Martine BLEGENT  
Monsieur Maurice BODINEAU  
Monsieur Jean-Paul BOMPAS  
Monsieur Alain DELETRE  
Monsieur Joseph ERGAND  
Madame Arlette JOUVET  
Monsieur André LOGEAIS

b) Membres suppléants

Monsieur Gabriel ARIAUX  
Monsieur Hubert DEROUET  
Monsieur Jean-Marie GAUDIN  
Monsieur Gabriel OREILLARD  
Madame Marie SEYEUX  
Monsieur Daniel TESTARD

ETAIENT EXCUSES :

Madame Odile BRECHETEAU  
Monsieur Serge DUGAST  
Madame Geneviève GAZEAU  
Monsieur Claude MAINGUY  
Monsieur Bernard WITASSE

Assistait également à la réunion, Monsieur Louis LIOGIER, Trésorier Principal d'Angers Municipale.

Le Président Monsieur CHEVALIER propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

-----

**OBJET N° 1-26032013 : COMPTE DE GESTION 2012**

Le Conseil d'Administration,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-----

Décision adoptée à l'unanimité

-----

**OBJET N° 2-26032013 : COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Après présentation des comptes, le Président s'étant retiré, le Conseil d'Administration, après délibération, adopte le compte administratif 2012 tel qu'annexé à la présente délibération.

Section de fonctionnement

Dépenses	6 587 071,55 €
Recettes	12 413 598,86 €

Section d'investissement

Dépenses réalisées	35 013,19 €
Recettes	722 975,04 €

-----

Décision adoptée à l'unanimité

-----

**OBJET N°3-26032013 : RAPPORT D'ACTIVITE 2012**

Le conseil d'administration prend acte du rapport d'activité 2012 du Centre de Gestion.

-----

Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N° 4-26032013 : AFFECTATION DU RESULTAT 2012 SUR L'EXERCICE 2013**

Le Conseil d'Administration, décide comme suit l'affectation du résultat 2012 sur l'exercice 2013.

RESULTAT D'EXPLOITATION 2012

Excédent antérieur reporté	2 251 597,61 €
Résultat de l'exercice 2012	3 574 929,70 €
Excédent au 31/12/2012	5 826 527,31 €
Résultat d'investissement hors RAR	687 961,85 €
<i>RAR</i>	0,00 €
<i>Résultat d'investissement avec RAR</i>	687 961,85 €
<b>Affectation du résultat</b>	
Affectation à l'excédent reporté	5 826 527,31 €

-----  
Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N° 5-26032013 : BUDGET PRIMITIF 2013**

Le Conseil d'Administration après délibération adopte le budget primitif 2013 tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Section de fonctionnement	Dépenses	7 093 900 €
	Recettes	12 865 500 €
Section d'investissement	Dépenses	53 000 €
	Recettes	746 490 €

-----  
Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N° 6-26032013 : TAUX DE COTISATION AU CDG**

2013 / 15

Le conseil d'administration décide :

de maintenir à

- 0.80% le taux de cotisation obligatoire
- et à 0.20%, le taux de cotisation additionnelle.

-----  
Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N° 7-26032013 : SERVICES FACULTATIFS**

Le Conseil d'Administration décide de fixer comme suit les montants des participations des collectivités adhérentes aux services facultatifs pour l'exercice 2013 à compter du 1er avril 2013

- Service paye 4,50 € / bulletin
- Article 25
  - Collectivités affiliées au CDG 26 € / mois / contrat
  - Autres 52 € / mois / contrat

Les collectivités qui le souhaitent peuvent prendre directement à leur charge les frais de la visite médicale

- Service de remplacement musical et administratif (agent pris en charge) en convention de mise à disposition ou d'affectation, 9 €/ base horaire plus les frais de déplacement et de restauration liés à la mise à disposition ou affectation.

-----  
Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N° 8-26032013 : DROITS SYNDICAUX**

Le Conseil d'Administration :

- accepte de prendre en charge à hauteur de 4288.30 € les frais de fonctionnement présentés pour l'année 2012 par la CGT

D'une façon générale, le Président est autorisé à mettre à disposition des syndicats en fonction de leur demande, le matériel qu'il estime nécessaire à l'exercice du droit syndical.

-----  
Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N° 9-26032013 : BILAN FINANCIER CONCOURS ET EXAMENS  
PROFESSIONNELS**

Le Conseil d'administration arrête comme suit les coûts des concours et examens professionnels ci-dessous :

liste d'aptitude	CONCOURS	COÛT CONCOURS	nbre d'inscrits	COÛT/INSCRIT	nbre de lauréats	COÛT LAUREAT
01/05/2011	agent maîtrise	84 551,15 €	634	133,36 €	49	1 725,53 €

liste d'admission	EXAMEN	COÛT EXAMEN	nbre d'inscrits	COÛT/INSCRIT	nbre de lauréats	COÛT LAUREAT
30/11/2011	adjt admif	44 719,11 €	208	215,00 €	128	349,37 €
01/05/2012	agent maîtrise	62 922,46 €	419	150,17 €	205	306,94 €
04/07/2012	adjt techn 1er	104 470,44 €	393	265,83 €	270	386,93 €

-----  
Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N° 10-26032013 : CONDITIONS DE REMUNERATION DES  
MEDECINS DU COMITE MEDICAL ET DE LA COMMISSION DE  
REFORME**

Le président rappelle aux membres du conseil d'administration qu'il appartient désormais au centre de gestion, en application des alinéas 9 bis et 9 ter de l'article 23 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, d'assurer le secrétariat des comités médicaux et commissions de réforme, le préfet du département restant compétent pour la désignation des membres des dites instances.

L'arrêté en date du 3 juillet 2007 fixant la rémunération des membres des comités médicaux et de la commission de réforme prévoit pour les médecins siégeant une rémunération de 43.60€ par séance de deux heures, avec une rémunération ramenée à 21.13€ lorsque le nombre de dossiers est inférieur à 5 et à 31.87€ lorsque le nombre de dossiers est compris entre 5 et 10.

Considérant qu'à ce jour les dits médecins perçoivent pour une heure de présence en séance 3 heures de vacations dont deux leur sont créditées au titre de la préparation, que ces derniers ont lié leur participation aux commissions de réforme et comités médicaux à la reconduite, a minima, du dit dispositif,

Le conseil d'administration décide de porter forfaitairement à deux, le nombre d'heures nécessaires à la préparation de toute heure de présence en séance.

Ce qui, en application des bases actuellement en vigueur, conduit à la rémunération suivante :

Indemnité pour deux heures de séances : 130€80.

ou indemnité réduite pour  
moins de 5 dossiers : 63€39,

5 à 10 dossiers : 95€61.

-----  
Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N° 11-26032013 : CONVENTIONS DANS LE CADRE DU  
DISPOSITIF D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique offre aux collectivités la possibilité de conventionner avec le centre de gestion, afin que celui-ci organise pour leur compte les sessions de sélection professionnelle pour les grades des cadres d'emplois et pour le nombre d'emplois prévus par le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire de la commune/l'établissement.

Le conseil d'administration adopte le projet de convention, tel qu'annexé, à cet effet ;

il précise par ailleurs :

que cette prise en charge se fera sans participation additionnelle à la cotisation obligatoire pour ce qui concerne les collectivités affiliées,  
que concernant les collectivités ou établissements non affiliés le cas échéant demandeurs, la participation sera égale aux frais de fonctionnement engagés, tant en frais de personnel qu'en coûts de structure, à cet effet, une comptabilité des heures consacrées à cette mission sera tenue par chaque agent concerné.

-----  
Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N° 12-26032013 : CONVENTION D'ADHESION AU SITE CIG  
VERSAILLES**

Le conseil d'administration autorise le président à signer la convention d'adhésion au site internet du CIG de la grande couronne de la région d'Ile de France. (Forfait annuel 210€)

-----  
Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N°13-26032013 : CONVENTION AVEC L'ALLIANCE DE L'EST**

Lors de la conférence des Présidents qui s'est déroulée à Paris le 20 juin 2011, les Présidents de Centres de gestion ont émis le souhait de mener à bien la création d'un Groupement d'Intérêt Public pour remplacer la structure « Alliance Informatique » actuelle.

La convention triennale qui lie les centres de gestion au sein de l'Alliance Informatique arrivée à échéance le 31 décembre 2010, a fait l'objet d'une prorogation pour un an, laquelle a été renouvelée pour une même durée au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le projet de convention constitutive du GIP transmis au Ministre de la Fonction Publique et à la DGCL depuis l'été 2011 n'a toujours pas reçu de réponse à ce jour.

Pour garantir la continuité du fonctionnement de l'Alliance Informatique qui permet notamment à notre centre de bénéficier des outils indispensables à l'exercice de sa mission concours, il est opportun de proroger pour un an, jusqu'au 31 décembre 2013, la convention actuelle.

Si entre temps le GIP est créé, l'Alliance lui cèdera sa place conformément à l'article 11.2 de la convention.

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer l'avenant 3 à intervenir pour proroger pour un an la convention actuelle.

-----  
Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N° 14-26032013 : CONVENTION CONCOURS**

Sur proposition du président, le conseil d'administration décide de modifier comme suit l'article 5 de la convention type concours

***ARTICLE 5 - Recouvrement des recettes correspondant au coût des lauréats des concours ou examens ne relevant pas de la compétence géographique des Centres de Gestion parties à la convention / Modalités financières***

Conformément à la convention générale entre Centres de Gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion, le Centre de Gestion organisateur fixe le coût du lauréat au vu du bilan financier de l'examen ou du concours et recouvre auprès des Centres de Gestion coordonnateurs ou rendus bénéficiaires du transfert CNFPT par leur Centre coordonnateur, les recettes correspondant au coût des lauréats relevant de leur compétence géographique respective.

Ces recettes viendront en atténuation des charges communes prévues à l'article 4 de la présente convention.

-----  
Décision adoptée à l'unanimité



-----  
**OBJET N° 15-26032013 : PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL**

Le conseil d'administration,  
 prend connaissance des actions de formations suivies par les agents du centre de gestion en 2011-2012,  
 et adopte le projet de plan de formation, tel qu'annexé, pour l'année 2013.

-----  
 Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N° 16-26032013 : CONDITION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT PRIS EN CHARGE**

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011 un adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe est pris en charge par le centre de gestion dans le cadre des disposition des articles 97 et suivants de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Il propose afin de faciliter le recrutement de cet agent par une collectivité de permettre une mise à disposition de celui-ci auprès des collectivités, avec une participation limitée aux seuls frais de déplacement et indemnité de panier, tout en limitant ce dispositif à une durée d'un mois, afin d'éviter un éventuel effet d'aubaine.

Le conseil d'administration, considérant l'intérêt qu'il y a, pour l'agent, à multiplier ces mises à dispositions, donne son accord pour la mise en place de ce dispositif.

-----  
 Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N° 17-26032013 : DEMANDE DE RETRAIT DU SERVICE PAYE**

Le Président, Monsieur Gabriel OREILLARD s'étant retiré, donne lecture aux membres du conseil d'administration de la demande émise par la communauté de communes du canton de Segré tendant à ce que les communes de Chatelais, la ferrière de Flée, l'Hôtellerie de Flée, Marans, Noyant la Gravoyère, Nyoiseau, Ste Gemmes d'Andigné, Saint Sauveur de Flée, et établissement suivants : Siup la Ferrière Montguillon St Sauveur et Siaep des Flées, bénéficient de l'abandon par le Centre de gestion de l'opposabilité du préavis d'une année en cas de départ du service paye.

Le Conseil d'administration décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande, considérant que rien ne s'oppose à l'application du préavis contractuel.

-----  
 Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N° 18-26032013 : MARCHES**

**Aucun marché d'une valeur supérieure à 15 000€.**

---

-----  
Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N° 19-26032013 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil d'administration, sur proposition du président décide la création de deux emplois d'attaché territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.  
L'un pour l'emploi de responsable du « service paye » ; l'autre pour l'emploi de responsable du « service concours ».

-----  
Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N° 20-26032013 : ELECTION DU PRESIDENT**

Le président donne lecture aux membres du conseil d'administration de sa lettre de démission des fonctions de président du centre de gestion à compter de l'instant.  
La présidence de la séance est confiée à Monsieur Jackie GOULET premier Vice-président.

Monsieur Jackie GOULET, après avoir remercié Monsieur Roger CHEVALIER pour le travail qu'il a accompli au service du Centre de Gestion, invite les membres du conseil d'administration le souhaitant à déclarer leur candidature.

Est enregistrée la candidature de Madame Elisabeth MARQUET.

Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, il est procédé à un vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants :




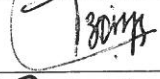


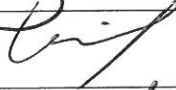
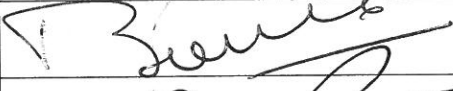
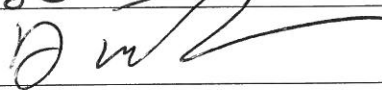
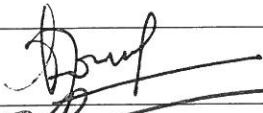
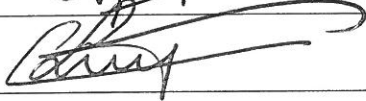
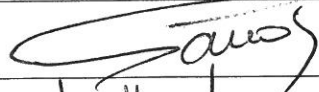
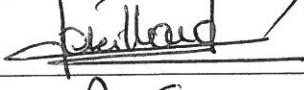

Nombre de votant : 18

Nombre de suffrages exprimés : 17 en faveur de Mme Elisabeth MARQUET.

Nombre de bulletins blancs : 1

au vu de ce résultat, Madame Elisabeth MARQUET est élue Présidente du Centre de gestion.

-----

<b>Présents TITULAIRES</b>	Emargements
Monsieur Roger CHEVALIER	
Monsieur Jackie GOULET	
Madame Elisabeth MARQUET	
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU	
Monsieur Pascal BERTRAND	
Madame Martine BLEGENT	
Monsieur Maurice BODINEAU	
Monsieur Jean-Paul BOMPAS	
Monsieur Alain DELETRE	
Monsieur Joeeph ERGAND	
Madame Arlette JOUVET	
Monsieur André LOGEAIS	
<b>SUPPLEANTS</b>	
Monsieur Gabriel ARIAUX	
Monsieur Hubert DEROUET	
Monsieur Jean-Marie GAUDIN	
Monsieur Gabriel OREILLARD	
Madame Marie SEYEUX	
Monsieur Daniel TESTARD	

**DELIBERATION**  
**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du 22 avril 2013**

---

Le 22 avril 2013, à 11 h 30, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au Centre de Gestion de Maine-et-Loire, 9, rue du Clon, 49000 ANGERS, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Monsieur Roger CHEVALIER  
Monsieur Jackie GOULET  
Madame Elisabeth MARQUET  
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU  
Monsieur Maurice BODINEAU  
Monsieur Jean-Paul BOMPAS  
Monsieur Gérard DELAUNAY  
Monsieur Alain DELETRE  
Madame Arlette JOUVET  
Monsieur Dominique TERTRAIS  
Monsieur Bernard WITASSE

b) Membres suppléants

Monsieur Gabriel OREILLARD  
Monsieur Daniel TESTARD

ETAIENT EXCUSES :

Madame Martine BLEGENT  
Monsieur Pascal BERTRAND  
Madame Odile BRECHETEAU  
Monsieur Serge DUGAST  
Monsieur Joseph ERGAND  
Monsieur Daniel FROGER  
Madame Geneviève GAZEAU  
Monsieur André LOGEAS  
Monsieur Claude MAINGUY  
Monsieur Jean-Claude NAIL

La Présidente Madame MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

-----  
**OBJET N° 1-22042013 : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT**

Election du 2ème Vice-président, fonction laissée vacante par l'élection de Madame MARQUET aux fonctions de Présidente.

Est candidat : Monsieur Alain DELETRE

Il est procédé à un vote à bulletin secret qui donne les résultats suivants.

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages exprimés : 12

en faveur de Monsieur DELETRE

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Au vu de ce résultat, Monsieur Alain DELETRE est proclamé élu 2ème Vice-président du Centre de Gestion à l'unanimité des suffrages exprimés.

-----  
 -----

**OBJET N° 2-22042013 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.O.S.**

Est désigné pour représenter les élus à l'assemblée générale du Comité des Œuvres sociales, conformément aux statuts de celui-ci, et en remplacement de Monsieur Roger CHEVALIER, démissionnaire : Monsieur Bernard WITASSE

1	E. MARQUET
2	A. DELETRE
3	M. BODINEAU
4	JP. BOMPAS
5	JP. BOISNEAU
6	M. DUBOIS-BESSON
7	<b>Monsieur Bernard WITASSE</b>
8	J. ERGAND
9	M. BLEGENT
10	A. JOUVET
11	G. OREILLARD
12	S. DUGAST
13	A. LOGEAIS
14	C. MAINGUY
15	JC NAIL
16	D. TERTRAIS
17	G. DELAUNAY
18	G. GAZEAU

-----  
 Décision adoptée à l'unanimité

-----  
**OBJET N°3-22042013 : DESIGNATION DES ELUS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES**

Suite à la démission de Monsieur Roger CHEVALIER de ses fonctions au sein des CAP, Madame Arlette JOUVET, jusqu'alors suppléante siégera en qualité de membre titulaire, Monsieur Bernard WITASSE est désigné pour y siéger en qualité de membre suppléant. Ceci qui donne la composition suivante :

### Catégorie A

	En qualité de titulaire	En qualité de suppléant
1	JP. BOISNEAU	D. TRETRAIS
2	E. MARQUET	JP. BOMPAS
3	<b>A. JOUVET</b>	<b>B. WITASSE</b>
4	JC. NAIL	J. ERGAND
5	A. DELETRE	J. GOULET

### Catégorie B

	En qualité de titulaire	En qualité de suppléant
1	JP. BOISNEAU	D. TRETRAIS
2	E. MARQUET	JP. BOMPAS
	<b>A. JOUVET</b>	<b>B. WITASSE</b>
4	JC. NAIL	J. ERGAND
5	A. DELETRE	J. GOULET
6	A. LOGEAIS	M. BELISSON

### Catégorie C

	En qualité de titulaire	En qualité de suppléant
1	JP. BOISNEAU	D. TERTRAIS
2	E. MARQUET	JP. BOMPAS
3	<b>A. JOUVET</b>	<b>B. WITASSE</b>
4	JC. NAIL	J. ERGAND
5	A. DELETRE	J. GOULET
6	A. LOGEAIS	M. BELISSON
7	M. BLEGENT	C. MAINGUY
8	M. BODINEAU	P. BERTRAND

-----  
Décision adoptée à l'unanimité

---

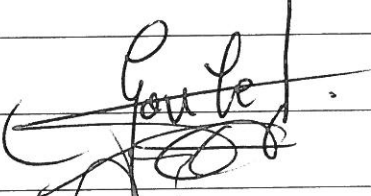

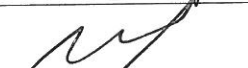
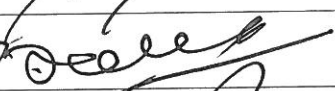

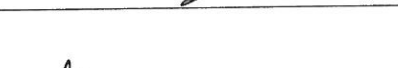



**OBJET N° 4-22042013 : DELEGATIONS A LA PRESIDENTE**

Le conseil d'Administration, la présidente ne prenant pas part au vote, en application des dispositions du décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, décide de donner délégation à la présidente, pour prendre toutes décisions concernant :

- les marchés de travaux de fournitures et de service conformément aux dispositions du code des marchés publics
- la fixation des effectifs du centre, les conditions de leur emploi
- les conventions passées avec les collectivités non affiliées ou d'autres centres de gestion en application des dispositions des 3 premiers alinéas de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

---

Décision adoptée à l'unanimité

Présents TITULAIRES	Emargements
Monsieur Roger CHEVALIER	
Monsieur Jackie GOULET	
Madame Elisabeth MARQUET	
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU	
Monsieur Maurice BODINEAU	
Monsieur Jean-Paul BOMPAS	
Monsieur Alain DELETRE	
Monsieur Gérard DELAUNAY	
Madame Arlette JOUVET	
Monsieur Dominique TERTRAIS	
Monsieur Bernard WITASSE	
<b>SUPPLEANTS</b>	
Monsieur Gabriel OREILLARD	
Monsieur Daniel TESTARD	



**PROCES-VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du 27 novembre 2013**

---

Le 27 novembre 2013, à 11 h 00, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au Centre de Gestion de Maine-et-Loire, 9, rue du Clon, 49000 ANGERS, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Monsieur Maurice BELISSON  
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU  
Monsieur Alain DELETRE  
Monsieur Jean-Marie GAUDIN  
Monsieur Jackie GOULET  
Monsieur Pierre GILLOT  
Madame Arlette JOUVET  
Madame Geneviève GAZEAU  
Monsieur Claude MAINGUY  
Madame Elisabeth MARQUET  
Monsieur Gabriel OREILLARD  
Madame Marie SEYEUX  
Monsieur Alain VINCENT

b) Membres suppléants

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Maurice BODINEAU  
Monsieur Jean-Paul BOMPAS  
Monsieur Gérard DELAUNAY  
Monsieur Bernard WITASSE  
Madame Martine BLEGENT  
Monsieur Pascal BERTRAND  
Madame Odile BRECHETEAU  
Monsieur Serge DUGAST  
Monsieur Joseph ERGAND  
Monsieur Daniel FROGER

Monsieur Louis LIOGIER, trésorier- principal d'Angers municipale étant excusé

La Présidente Madame MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

-----

**OBJET N° 1-27112013 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES COLLECTIVITES AU CTP.**

Est désignée pour représenter les collectivités au CTP en qualité de suppléant :  
Mme Marie SEYEUX  
Ce qui donne la composition suivante :

**Représentants des élus**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur GOULET	Madame SEYEUX
Monsieur MAINGUY	Monsieur DEROUET
Monsieur BODINEAU	Monsieur TERTRAIS
Monsieur OREILLARD	Madame BLEGENT
Monsieur BOMPAS	Madame GAZEAU
Monsieur ERGAND	Madame DUBOIS-BESSON
Madame JOUVET	Monsieur BARANGER
Madame MARQUET	Monsieur GILLOT

-----

Adoptée à l'unanimité

-----

**OBJET N°2-27112013 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES COLLECTIVITES AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES**

Monsieur Joseph ERGAND, jusqu'alors suppléant, siégera en qualité de membre titulaire, Mme Marie SEYEUX est désignée pour siéger en qualité de membre suppléant aux CAP.

Ce qui donne la composition suivante :

**Catégorie A**

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur JP. BOISNEAU	Monsieur D. TRETRAIS
E. MARQUET	Monsieur JP. BOMPAS
A. JOUVET	Monsieur B. WITASSE
Monsieur J. ERGAND	Madame M. SEYEUX
Monsieur A. DELETRE	Monsieur J. GOULET

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur JP.BOISNEAU	Monsieur D. TRETRAIS
Madame E. MARQUET	Monsieur JP. BOMPAS
Madame A. JOUVET	Monsieur B. WITASSE
Monsieur J. ERGAND	Madame M. SEYEUX
Monsieur A. DELETRE	Monsieur J. GOULET
Monsieur A. LOGEAIS	Monsieur M. BELISSON

## Catégorie C

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur JP.BOISNEAU	Monsieur D. TERTRAIS
Madame E. MARQUET	Monsieur JP. BOMPAS
Madame A. JOUVET	Monsieur B. WITASSE
Monsieur J. ERGAND	Madame M. SEYEUX
Monsieur A. DELETRE	Monsieur J. GOULET
Monsieur A. LOGEAIS	Monsieur M. BELISSON
Madame M. BLEGENT	Monsieur C. MAINGUY
Monsieur M. BODINEAU	Monsieur P. BERTRAND

-----

Adoptée à l'unanimité

-----

**OBJET N°3-27112013 : MARCHE D'ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRES »**

Considérant l'intérêt que représente pour les collectivités le contrat d'assurance groupe «Risques statutaires», le conseil d'administration autorise la présidente à engager une procédure d'appel d'offre nécessaire à la conclusion d'un nouveau contrat, le contrat en cours arrivant à son terme le 31/12/2014.

Un pré-avis d'information sera publié au JOCE.

-----

Adoptée à l'unanimité

-----

**OBJET N°4-27112013 : ACCORD D'UNE SUBVENTION AU COS DE MAINE ET LOIRE**

Madame la présidente donne lecture aux membres du Conseil d'administration, Monsieur Alain DELETRE s'étant retiré, de la demande de subvention formulée par le Comité des œuvres sociales de Maine-et-Loire en vue du financement d'une action loisir d'un montant de 6710€ envisagée avant l'étude du bilan 2012 faisant, aujourd'hui, apparaître un déficit important. Elle souligne que le Comité des œuvres social sollicite cette subvention à titre exceptionnel, et prendra, pour 2014, les mesures nécessaires à l'équilibre de ses comptes.

Le conseil d'administration décide d'accorder une subvention de 6710€ au COS de Maine-et-Loire

Dit que cette dépense sera effectuée à partir de l'article 6748 du budget 2013 du Centre de gestion.

-----

Adoptée à l'unanimité de 12 voix sur 12

-----

**OBJET N°5-27112013 : MODIFICATION BUDGETAIRE EXERCICE 2013**

Le conseil d'administration décide la modification budgétaire suivante :

**Budget 2013**

**Section de fonctionnement**

**Dépenses**

**CHAPITRE 67 charges exceptionnelles**

**ARTICLE 6748 autres subventions : 7000 €**

Equilibre de la section de fonctionnement après décision

<b>Dépenses</b>	<b>7 100 900 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>12 865 500 €</b>

-----

Adoptée à l'unanimité

-----

**OBJET N°6 -27112013 : CONVENTION REGIONALE ENTRE LES CDG  
DES PAYS DE LA LOIRE**

Le conseil d'administration adopte , et autorise la Présidente à signer, la convention régionale à intervenir entre les centres de gestion des Pays de la Loire, telle qu'elle est annexée à la présente et pour laquelle il est rappelé que forts de leur expertise et de leur expérience dans leur ressort géographique en matière de prestations Ressources Humaines et de promotion de l'emploi public territorial, les centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Pays de la Loire, tout en conservant leur libre administration et leur autonomie, ont décidé de développer des actions communes selon les principes de la coopération ou de la mutualisation, pour mener à bien diverses missions de leur compétence, et s'accordent à tendre à une harmonisation de leurs pratiques.

Cette coopération solidaire, axée autour des principes de subsidiarité et de complémentarité, ayant pour souci d'allier efficacité et économie de moyens, ce qui conduit à déterminer, à partir de critères variables selon la pertinence recherchée, le niveau d'intervention des différentes missions à l'échelon soit départemental, soit régional, sachant que les autres niveaux éventuels d'intervention (interrégional ou national) sont régis par des conventions distinctes.

-----

Adoptée à l'unanimité

-----

**OBJET N°7 -27112013 : CONVENTION ENTRE LE CDG, LE CNFPT, ET  
CAP EMPLOI POUR LA FORMATION AUX METIERS ADMINISTRATIFS  
TERRITORIAUX DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ;**

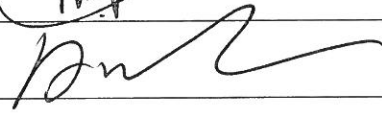

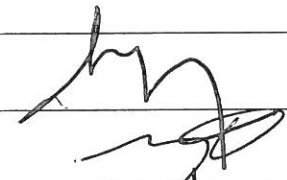
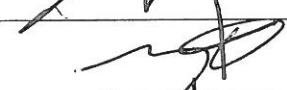
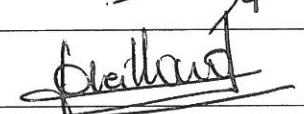

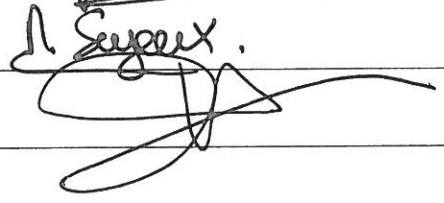
Le conseil d'administration adopte, et autorise la présidente, à signer la convention régionale à intervenir entre le Centre de gestion 49, le CNFPT et CAP emploi pour la formation aux métiers administratifs territoriaux de personnes en situation de handicap, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Cette convention a pour objet de faire bénéficier un dizaine de personnes en situation de handicap d'une formation théorique aux métiers administratifs territoriaux, doublée de stage de découverte en collectivité et ce afin de favoriser leur recrutement au sein de collectivités territoriales, via, en fonction de leur compétence et implication, une possible mise à disposition, au vu des demandes existantes, auprès des collectivités dans le cadre des dispositions de l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1985.

-----

Adoptée à l'unanimité

**E. MARQUET**  
**Présidente du C.D.G.**

Présents TITULAIRES	Emargements
Monsieur Maurice BELISSON	
Monsieur Jean-Paul BOISNEAU	
Monsieur Alain DELETRE	
Monsieur Jean-Marie GAUDIN	
Monsieur Jackie GOULET	
Monsieur Pierre GILLOT	
Madame Arlette JOUVET	
Madame Geneviève GAZEAU	
Monsieur Claude MAINGUY	
Madame Elisabeth MARQUET	
Monsieur Gabriel OREILLARD	
Madame Marie SEYEUX	
Monsieur Alain VINCENT	

-----

**OBJET N° 1-11032014 : COMPTE DE GESTION 2013**

Le Conseil d'Administration,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

-----

Décision adoptée à l'unanimité

pour extrait conforme  
fait à Angers  
le 11 MARS 2014

la Présidente  
E. MARQUET

-----

**OBJET N° 2-11032014 : COMPTE ADMINISTRATIF 2013**

Après présentation des comptes, la Présidente s'étant retirée, le Conseil d'Administration, après délibération, adopte le compte administratif 2013 tel qu'annexé à la présente délibération.

**Section de fonctionnement**

	Budget	Réalisation	Résultats antérieurs	Total
Dépenses	7 100 900,00€	6 475 475,11€		6 475 475,11€
Recettes	12 865 500,00€	6 998 355,64€	5 826 527,31€	12 824 882,95€
Excédent d'exercice		<b>522 880,53€</b>	<b>Excédent global</b>	<b>6 349 407,84€</b>

**Section d'investissement**

	Budget	Réalisation	Résultats antérieurs	Total
Dépenses	53 000,00€	16 589,28€		16 589,28€
Recettes	746 490,00€	58 538,34€	687 961,85€	746 500,19€
Excédent d'exercice		<b>41 949,06€</b>	<b>Excédent global</b>	<b>729 910,91€</b>

-----